

Entretien des routes communales et cantonales dans le canton

Question

Selon une étude zurichoise « Infrastruktur Strasse », l'état des routes cantonales est bon de manière générale en Suisse. Néanmoins, 6 cantons (Fribourg est concerné) ont des routes cantonales dont plus de 15 % de la surface est en mauvais état, voire dans un état critique.

Que penser des routes communales fribourgeoises ? Les statistiques 2007 sont inquiétantes et laissent présager des catastrophes d'ores et déjà programmées à moyen terme. En effet, pour leurs 2736 km de routes, les communes fribourgeoises ont dépensé en 2007 30 millions de francs et le canton pour ses 642 km 61,5 millions. En résumé, proportionnellement les communes mettent 8 fois moins de moyens pour l'entretien de leur patrimoine routier. Certes, les exigences techniques d'une route cantonale contribuent à augmenter son coût mais cela ne suffit pas à expliquer une telle différence. Pour une commune, un canton, il est tentant de réduire le budget d'entretien du patrimoine pour couvrir d'autres charges, mais ce serait prendre le risque de dépenser beaucoup plus, tôt ou tard, pour garantir la sécurité des utilisateurs de ces infrastructures.

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Partage-t-il le constat de cette étude zurichoise ?
2. Est-ce qu'un effort supplémentaire va être entrepris ces prochaines années pour rattraper le retard accumulé dans l'entretien de nos infrastructures routières cantonales ?
3. Est-ce que le canton serait prêt à aider les communes fribourgeoises à effectuer un diagnostic de leur réseau routier en les conseillant et en prenant en charge une partie des frais d'étude ?
4. Le canton ne devrait-il pas organiser une ou des séances d'information à l'intention des communes sur la bonne pratique en matière d'entretien des infrastructures ?

Le 16 septembre 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'étude « Analyse de l'état et de la conservation de valeur des routes cantonales en Suisse » d'*Infrastruktur Strasse* citée par le député Jean-Daniel Wicht. Cette étude se base sur les statistiques financières de 2007. Les données du relevé d'état des chaussées datent de 2005 et ont été transmises en 2009, pour le réseau routier cantonal fribourgeois, par le Service des ponts et chaussées.

Cette étude est disponible sur internet à l'adresse :

http://www.infrastrukturstrasse.ch/documents/10-07-15_Infrastruktur-Strasse_Etude_Conservation-de-valeur-routes-cantonales.pdf

1. *Le Conseil d'Etat partage-t-il le constat de cette étude zurichoise ?*

Le Conseil d'Etat partage, en partie, le constat de cette étude. Dans son rapport N°165 du 13 octobre 2009 au Grand Conseil sur le postulat 2010.07 Josef Fasel / Elian Collaud concernant le flux d'argent des impôts et taxes pour véhicules et circulation routière, transports publics inclus, sur la base du principe du développement durable, le Conseil d'Etat, sous point 3.2.3 indiquait : « *Sur la base de ces ratios et observations faites sur les routes, la situation actuelle est jugée très préoccupante* ».

Le Conseil d'Etat est conscient que la génération actuelle doit aussi assurer l'entretien des infrastructures que les générations précédentes ont mises en place pour ne pas pénaliser les générations futures. Il constate toutefois qu'en comparaison nationale, le canton de Fribourg se situe dans la moyenne suisse pour les moyens alloués à l'entretien des routes mais qu'il n'atteint pas la fourchette de la valeur moyenne préconisée par l'étude.

La valeur à neuf du réseau des 642 km de routes cantonales est estimée à 2,4 milliards de francs, ce qui confirme la valeur unitaire moyenne de 3,5 million/km indiquée en p. 8 de l'étude. Cette dernière indique que « *pour conserver la substance à long terme, des investissements annuels de l'ordre de 1,8 à 2,6 % de la valeur de remplacement s'imposent (améliorations et corrections, entretien de construction)* », ce qui correspond pour le canton de Fribourg à un montant annuel situé entre 43,2 et 62,4 millions. L'objectif indiqué sous point 3.4 du rapport N° 165 est de 34 millions par années, dont 14 millions pour l'entretien des routes et 20 millions pour l'amortissement des travaux d'amélioration du réseau (route de contournement de Bulle, projet Poya, sécurisation de carrefours, assainissement des ponts, aménagements de protection contre le bruit routier).

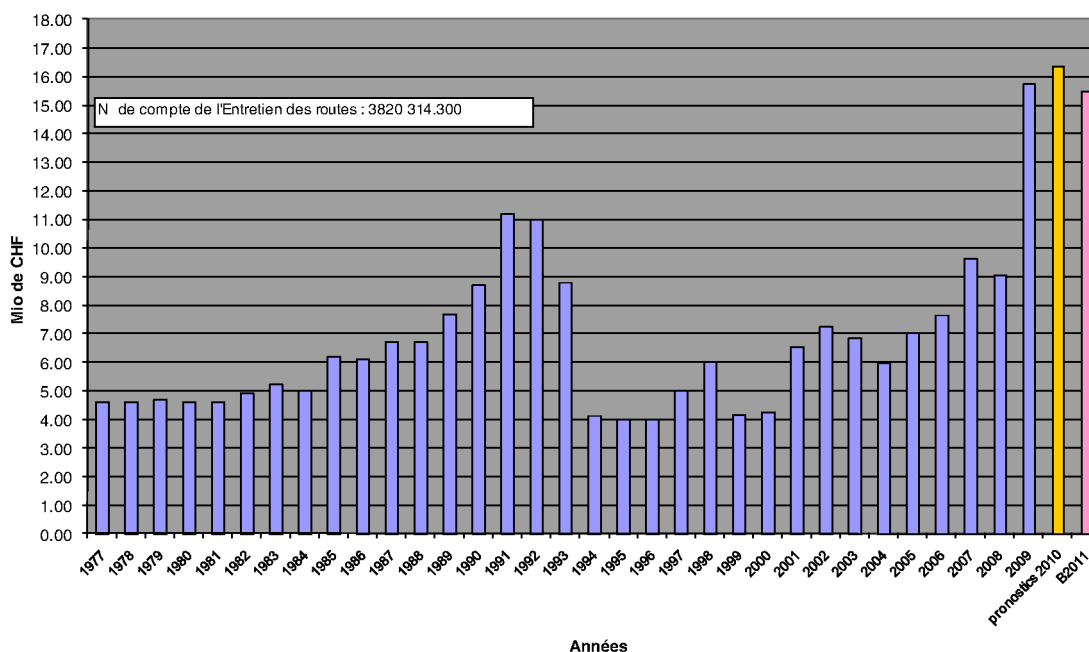
Actuellement (2010 et 2011), le Service des ponts et chaussées mène une campagne de mesures de l'état des routes cantonales en relevant les indices indiqués dans l'étude. Il disposera alors de données actualisées pour fixer les priorités d'assainissement du réseau cantonal.

Pour rappel, l'entretien des routes est une exigence légale mentionnée dans l'article 73 de la loi sur les routes du 15 décembre 1967 : « *Les routes publiques et leurs installations techniques doivent, autant que possible, être entretenues et exploitées de telle sorte qu'elles soient en bon état et propres à maintenir la sécurité du trafic.* »

2. *Est-ce qu'un effort supplémentaire va être entrepris ces prochaines années pour rattraper le retard accumulé dans l'entretien de nos infrastructures routières cantonales ?*

Dans son rapport N° 165, le Conseil d'Etat, conscient du problème, indiquait, sous point 3.3.4, qu'il allait allouer un montant annuel de l'ordre de 14 millions pour l'entretien des routes ces prochaines années. Le graphique ci-après permet d'appréhender l'effort déjà réalisé en 2009 et 2010, années durant lesquelles respectivement 15,75 millions et 16,35 millions de francs ont été alloués à l'entretien des routes cantonales.

Variation des montants voués à l'entretien (exploitation et constructif) des routes au SPC



Dans les montants consacrés à l'entretien des routes en 2009 et 2010, sont compris :

- les frais de réparation de plusieurs millions (3,25 en 2009 et 2,35 en 2010) pour les travaux dus aux dégâts hivernaux, les chaussées en mauvais état ne supportant plus les hivers rigoureux ;
- les coûts des travaux réalisés dans le cadre du plan de soutien à l'économie 2009 (5,5 millions).

3. *Est-ce que le canton serait prêt à aider les communes fribourgeoises à effectuer un diagnostic de leur réseau routier en les conseillant et en prenant en charge une partie des frais d'étude ?*

L'entretien des routes communales ainsi que toutes les prestations qui y sont rattachées sont de la compétence des communes (art. 81 et 82 de la loi sur les routes). L'Etat n'a pas l'intention de s'ingérer dans les tâches communales.

4. *Le canton ne devrait-il pas organiser une ou des séances d'information à l'intention des communes sur la bonne pratique en matière d'entretien des infrastructures ?*

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions se tient à la disposition de l'Association des communes fribourgeoises pour une séance d'information qui aurait pour thème l'entretien des routes publiques.

Fribourg, le 16 novembre 2010